

Compte-rendu CSE du 27 Août 2021

1. Approbation des PV non approuvés.

PV CSE du 23/07 approuvé.

PV CSE extra concernant le Règlement Intérieur n'est pas approuvé car certaines modifications demandées par le Représentant Syndical CGT n'ont pas été retranscrites et que le délai concernant l'entrée en vigueur n'est pas respecté. Beaucoup de retard dans l'affichage des précédents PV (depuis mars) de la part de la direction, cette dernière promet de se rattraper en les diffusant dans ses panneaux et en les changeant tous les 15 jours.

2. Informations sur l'établissement.

Pas d'info sur l'établissement ce mois-ci, Juillet étant regroupé avec Août, la présentation sera faite au prochain CSE de Septembre.

3. Marche de l'établissement.

JUILLET/AOÛT

○ Chiffre d'Affaires : **172** K€/jr soit **4,644** M€ Moy. = -- K€/jr

Prévisionnel mois	M€
Septembre	4,4
Octobre	4

Reprise chez PSA et Renault, plutôt calme chez JLR et Mercedes fermé une semaine supplémentaire.

4. Point sur le recrutement d'un dessinateur projeteur et d'un qualicien.

Concernant le dessinateur-projeteur, il n'y a pas d'évolution concernant le recrutement. Pour la CGT ainsi que la direction, il s'agit d'un poste stratégique et qu'un dessinateur est plus que souhaité sur le site de Vierzon.

Une offre de CDD d'un an a été déclinée par R. Michalet pour la partie qualité. Deux solutions s'offrent à la direction : une proposition de CDD externe ou alors une solution interne. Un apprenti est toujours recherché.

5. Charge de travail, la hausse pressentie se confirme-t-elle ?

Une hausse est visible du côté de Renault et PSA pour cette fin de mois.

Renault : IC6 et REP 26, le site de Brasov n'est pas capacitaire pour la production de la pièce A43 (reconduite sur un nouveau véhicule), la direction de Vierzon souhaite récupérer le moule DESMA pour produire toutes les pièces sur notre site.

PSA : Ça repart mais sous certaines conditions. Sochoux ne redémarre que la semaine prochaine (S35) et est conditionné à la livraison des composants.

6. Prime remplacement animateur/régleur ?

La direction annonce que la prime sera simplifiée et mise en place à partir d'Octobre à un TAUX FIXE de 7,20€/jour, peu importe l'équipe. Cette prime est JOURNALIERE même lorsqu'il s'agit d'un remplacement de deux heures. (Le Délégué Syndical CGT a négocié en amont cette prime avec la direction locale).

La CGT estime que les fonctions et les statuts des salariés ne sont pas en adéquation. Pour la direction, ce problème concerne principalement l'atelier enduction mais souhaite tout mettre à plat avant de s'attaquer à ce secteur.

7. Nouvelle organisation du service Achats ?

Après une brève présentation de l'organigramme des achats par la direction, la CGT a souhaité recentrer la question sur le service achat du site de Vierzon en s'inquiétant de la charge de travail supplémentaire que cela va apporter à notre acheteuse.

La CGT s'interroge sur le remplacement ou la réorganisation suite à l'absence de longue durée de l'assistante du service maintenance. M. Goszka répond qu'il n'y aura pas de remplacement mais plutôt une répartition des tâches, il n'est pas possible de faire +1 à la maintenance afin de ne pas augmenter les frais fixes.

8. Le planning des travaux maintenance durant la fermeture a-t-il été réalisé complètement ?

Pour la direction, tous les travaux ont bien été réalisés, le planning de ceux-ci est projeté à l'écran. Quelques interrogations concernant certaines aspirations, un compte-rendu nous sera communiqué ultérieurement.

9. Pouvez-vous communiquer les nouvelles règles du congé de paternité et d'accueil de l'enfant aux salariés ?

La direction s'engage à diffuser un mémo.

NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA MÉTALLURGIE

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION !

Depuis 2016, une négociation sur la Convention Collective Nationale est ouverte avec l'UIMM. Un des thèmes primordiaux de cette négociation est la rémunération et notamment la prime d'ancienneté.

Cette prime, pour beaucoup, est l'une des premières augmentations de salaire. Elle arrive le plus souvent après 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise en CDI.

L'UIMM compte revoir tout le dispositif conventionnel pour les droits des travailleurs de la métallurgie.



Exemple :

David gagne 1 600 € bruts par mois, au coefficient 215, avec 10 ans de présence dans l'entreprise. A combien s'élève sa prime d'ancienneté mensuelle ?

DEUX POSSIBILITÉS :

Dans l'entreprise A, le patron calcule l'ancienneté sur les *minima* catégories de la Convention Collective :

Coefficient 215 x par 5,05 (= valeur du point de la Convention Collective RAEG)
= 1 085,75 € => 10 % de ce montant pour 10 ans d'ancienneté = **108,75 €**

Dans l'entreprise B (*grande entreprise avec rapport de forces des syndicats*), le patron calcule la prime d'ancienneté sur le salaire brut réel :

Comme le salarié gagne 1 600 € bruts
=> sa prime d'ancienneté pour 10 ans s'élèvera à 160 €

**Avec le projet UIMM dans le cas A comme dans le cas B.
CETTE PRIME SERA SUPPRIMÉE POUR TOUS LES SALARIÉS
Elle est considérée comme un frein à la mobilité et à la flexibilité
voulues par le patronat.**

A la CGT nous portons la revendication d'une Convention Collective Nationale de haut niveau pour tous les métallurgistes, comprenant :

- Le calcul de la prime d'ancienneté basé sur le salaire brut ;
- La grille de salaire unique avec un véritable déroulement de carrière de l'ouvrier au cadre ;
- La reconnaissance des qualifications du salarié tout au long de sa vie professionnelle (*formation, expériences, savoirs, savoir-faire, polyvalence...*) ;
- Le changement de catégorie garanti au moins tous les quatre ans, quelle que soit la catégorie (*ouvrier, employé, ICT*) ainsi qu'un doublement du salaire et du coefficient sur la carrière.

VOTRE SIGNATURE EST INDISPENSABLE !

La CGT Métallurgie est pleinement investie pour améliorer les droits existants et en proposer des nouveaux !

NÉGOCIATIONS DU NOUVEAU DISPOSITIF CONVENTIONNEL DANS LA MÉTALLURGIE

ATTENTION DANGER !

PÉTITION À L'UIMM

Des négociations sont en cours sur tous les droits des travailleurs de la Métallurgie. Le patronat (UIMM) tente de faire table rase d'un siècle de construction de notre socle social commun. Ces conquises sont aujourd'hui en grand danger !

POUR une Convention Collective Nationale améliorant les droits actuels territoriaux.

CONTRE le recul social et en particulier la casse des classifications, des 35 heures, du statut Cadre, des primes d'ancienneté, de nuit, de panier, d'équipe...

La pétition est en ligne sur le site de la FTM-CGT :

**[Pétition pour une Convention Collective de haut niveau
\(ftm-cgt.fr\)](http://ftm-cgt.fr)**

**PRENEZ LES CHOSES
EN MAIN**

SYNDIQUEZ-VOUS